

# COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ANNEE 2021

## VENDREDI 28 JANVIER 2022

### **LISTE DES PRESENTS :**

Archers : adhérents présents ou représentés (voir feuille de présence dûment renseignée)

Membres du conseil d'administration : Josiane MARTIN, Edwige ROLAND, Emmanuel CHEVRIER, Philippe MARESCHAL, Dany MARTIN, Pascal PADOIS, Claude ROLAND, Patrick WALKO.

Comité régional du Centre Val de Loire FFTA : Madame Edwige ROLAND, monsieur Claude ROLAND, monsieur Philippe MARESCHAL.

Comité Départemental FFTA : Madame Edwige ROLAND, monsieur Claude ROLAND, monsieur Philippe MARESCHAL.

Municipalité de Fleury les Aubrais : Madame Marilyne COULON, conseillère municipale Adjointe aux sports et aux handisports.

### **OUVERTURE DE SEANCE :**

Dûment convoquée, l'Assemblée Générale de l'ASFAS TIR A L'ARC s'est tenue le vendredi 28 janvier 2021, salle de tir à l'arc du complexe sportif de la forêt à Saran, sous la présidence de M. Philippe MARESCHAL.

Contrôle du pass vaccinal, émargement de la feuille de présence par les adhérents et comptabilisation des pouvoirs, 49 présents ou représentés sur 110 adhérents à jour de leur cotisation au 28/01/2021.

44 adhérents sur les 49 recensés présents ou représentés ont pouvoir de vote au 28/01/2021. Le Quorum fixé à 29 est atteint. Après avoir remercié, l'ensemble des présents, le président déclare à 19 h, la séance ouverte.

### **Adoption du procès verbal de l'A G du 24 janvier 2021 :**

Aucune remarque n'ayant été émise sur le compte rendu de l'assemblée générale précédente 2019/2020 celui-ci est entériné.

### **Approbation du procès verbal A G du 24 janvier 2021 :**

- Le procès verbal est approuvé : 44 voix pour, 0 voix contre

**Présentation du rapport d'activité de la saison 2020/2021** : Le rapport d'activité présenté en séance a été préalablement mis en consultation sur l'espace membre du site du club, un message de mise en ligne a été adressé à tous les adhérents du club.

La crise sanitaire a engendré une baisse importante de l'effectif (104 par rapport à 132 licenciés) mais surtout une perte sensible d'adhérents expérimentés. Le club souffre d'un manque de bénévoles (dirigeants, arbitres-animateurs, entraîneurs actifs, responsables de commissions, organisateurs de manifestations etc ...

Un appel est lancé auprès des adhérents pour trouver des candidats aux stages de formation d'entraîneur fédéral et d'arbitre fédéral.

Le club a obtenu 6 certifications et s'est vu attribuer pour l'année 2022 le label **Ambition** FFTA. Dès l'attribution d'un terrain permettant le tir en extérieur (70 m sur 4 cibles) le club pourra prétendre au label **Excellence**.

### **Présentation du bilan sportif de la saison 2020/2021** : (commissions sportives)

Ces bilans retracent le palmarès de chaque archer compétiteur sur l'ensemble de la saison 2020/2021, par discipline pratiquée ainsi que le rang individuel au niveau national. Ils sont joints en annexe au rapport d'activité.

Cette saison les disciplines de tir en extérieur et de parcours ont été partiellement épargnées, on notera tout particulièrement les performances de Lionel FREMONT 42<sup>ième</sup> au championnat de France : « TAE 50 m ». Ainsi que celle de notre équipe féminine (Huguette BARREAU, Annie VOISIN et Laurianne VOISIN) 11<sup>ième</sup> au championnat de France « tir sur cibles 3D par équipe de club »

En raison de la crise sanitaire le tir en salle ainsi que certains tirs de parcours ont été très perturbés et leurs championnats annulés.

Le club a été contraint d'annuler l'organisation de 2 de ses manifestations sportives inscrites au calendrier national, le tir en salle en novembre 2020 ainsi que le run archery en mars 2021.

### **Présentation du rapport financier de l'année 2021 :**

Le vérificateur aux comptes Gilles COUTURIER a procédé aux vérifications le 25 janvier 2022, le rapporteur atteste de la régularité des comptes et demande à l'assemblée de donner quitus au trésorier.

Le bilan pour l'année 2021 élaboré par le trésorier Pascal PADOIS est présenté à l'assemblée.

Malgré un léger déficit il met en évidence le bon équilibre du compte de l'association sur l'exercice « année 2021 ».

### **Vote du bilan :**

- L'assemblée approuve le bilan financier : 44 voix pour, 0 voix contre

Le budget prévisionnel pour l'année 2022 est présenté à l'assemblée par le trésorier.

### **Vote du budget :**

- L'assemblée approuve le budget prévisionnel 2022 : 44 voix pour, 0 voix contre.

Cotisation : Le montant de la part club est actuellement de 41€ pour un adulte compétiteur et de 24€ pour un jeune (benjamin à junior).

Le club en relation avec la municipalité de Fleury les Aubrais et l'institut des « Cent arpents » projette d'ouvrir un créneau hebdomadaire sport adapté (licenciés FFSA). Une convention est actuellement en cours d'élaboration..

Le montant de la part club proposé serait de 24 € (identique à la part club jeune) soit un coût de licence de 44€. en tenant compte des diverses parts fédérales.

Ce montant (sport adapté) est proposé au vote de l'assemblée ainsi que le maintien des montants des parts club adulte et jeune pour la saison à venir. Toute augmentation de la part fédérale (licence et assurance) est automatiquement répercutée sur le coût de la cotisation annuelle.

- L'assemblée approuve ces montants de la part club à l'unanimité.

#### **Désignation des vérificateurs aux comptes:**

Gilles COUTURIER et Lionel FREMONT proposent leurs candidatures pour vérifier les comptes 2022.

- L'assemblée approuve à l'unanimité leurs candidatures.

#### **Candidatures au conseil d'administration :**

En référence aux statuts, le conseil d'administration est composé de 16 membres maximum. Actuellement 8 postes sont vacants (5 d'entre eux étant réservés à des féminines). Suite à l'appel à candidature, deux adhérents ont postulé : Cyrille MOUTIA et Geoffroy de MARNE

#### **Résultat du vote de l'assemblée :**

- L'assemblée élit Cyrille MOUTIA et Geoffroy de MARNE avec 44 voix..

La prochaine réunion du conseil d'administration est programmée le jeudi 24 février 2022 à 20 h 30 à la salle de convivialité du complexe sportif de la forêt.

#### **Remise des distinctions et honneurs à nos adhérents :**

A l'occasion de l'assemblée générale du comité régional Centre Val de Loire de tir à l'arc Huguette BARREAU recevra la médaille d'or de la FFTA.

#### **Parole aux représentants officiels :**

**Mme COULON** présente ses meilleurs vœux à l'assemblée. Elle constate qu'à cause de ce contexte sanitaire pas facile, nous subissons, comme toutes les associations une baisse d'adhésion et une pénurie de bénévoles. La vie associative est une richesse pour la municipalité et le sport pratiqué riche en échanges intergénérationnels. Elle remercie les dirigeants et souhaite à l'ensemble des archers la meilleure réussite possible, dans chacune des disciplines pratiquées.

**Mme ROLAND** rappelle à l'assemblée que les 4 et 5 juin 2022 se tiendra au domaine de Charbonnière le FESTIV'ARC et lance un appel à l'assemblée. Réservez votre week-end pour : aider à faire vivre les animations, participer aux compétitions officielles, participer à des démonstrations et aider à réussir ce weekend d'autant que le club sera fortement impliqué par l'organisation de compétitions officielles (championnat départemental beursault, run archery) et d'animations.

Ce Festiv'Arc est l'édition test d'une manifestation qui pourrait être généralisée au niveau national à partir de 2023 si ce premier essai s'avérait être un succès.

Le président de séance précise que compte tenu des mesures sanitaires en vigueur il n'y a pas de pot de l'amitié, il renouvelle ses remerciements à l'ensemble des présents et prononce à 20 h 15 la clôture de la séance.

Le secrétaire de séance,

Dany. MARTIN